



Alerte maximale et couvre-feu pour le Maine-et-Loire

Les mesures ci-dessous concernant, à partir de ce soir minuit, tous les clubs de Judo du Maine et Loire. J'invite cependant les dirigeants et enseignants des clubs des quatre autres départements ligériens à se préparer à les appliquer dans les jours à venir.

Règle générale :

Les établissements recevant du public (ERP) de type X, soit les salles de sport, gymnases, piscines et équipements sportifs ainsi que les salles polyvalentes et salles des fêtes sont fermés au public sauf pour formations, concours, entraînement des sportifs de haut niveau, **accueil de mineurs**, assemblées délibérantes ou réunion obligatoires de personnes morales, accueil de personnes vulnérables, dépistage sanitaire.

La pratique du Judo reste possible, mais sera maintenant très restreinte :

- Toutes les salles seront fermées à partir de 21h00. Les pratiquants devront tenir compte de leur horaire de sortie et du temps de trajet afin d'être rentrés à leur domicile avant l'horaire de couvre-feu. Un cours de Judo ne pourra donc se terminer à 21h00. Seul l'enseignant, s'il exerce son activité assez loin de son domicile, pourra bénéficier d'un justificatif de déplacement professionnel établi par le président du club.

Exemple : fin du cours des moins de dix-huit ans à 20h30, pour leur permettre de rentrer chez eux avant 21h00. L'enseignant, qui habite à quarante kilomètres, dispose de l'attestation pour la présenter aux forces de l'ordre s'il est contrôlé sur le trajet de retour.

- Seuls les mineurs sont autorisés à pratiquer, encadrés par les adultes nécessaires (enseignant, assistant, responsable Covid). L'accueil du public (parents) est possible, dans le strict respect des règles sanitaires déjà en place.
- Les compétitions pour les jeunes placées au calendrier restent encore d'actualité :
 - ✓ Grand Prix des jeunes aux Herbiers ce week-end
 - ✓ Championnat de France cadets le week-end prochain, minimes dans deux semaines à Villebon (Essonne).

Ces événements sportifs peuvent cependant être remis en question dans les jours à venir, et seront, s'ils restent maintenus, soumis à de fortes restrictions (nombre de spectateurs autorisés...). Si vous avez prévu un déplacement sur ces championnats de France, prenez toutes les dispositions nécessaires (billets de train et chambres d'hôtel remboursables...).

Il faut donc dès aujourd'hui :

- Prévenir nos adhérents adultes que leurs cours sont annulés. Si un entraînement regroupait des adolescents et des adultes, seuls les adolescents (moins de dix-huit ans) pourront se présenter au cours.
- Reporter ou annuler toutes les manifestations sportives qui regroupaient des pratiquants adultes.
- Si l'enseignant/les enseignants du club sont salariés, recourir à nouveau au chômage partiel pour les heures de cours qui ne seront plus assurées.
- Prendre contact avec sa municipalité pour connaître les règles spécifiques qu'elle pourrait être amenée à prendre.

Nous actualiserons ces informations dès que nécessaire, et restons à votre disposition pour répondre à vos questions dans la gestion de cette situation. Bon courage à vos équipes et à tous vos adhérents.

Christian LE CRANN, Président de Ligue